



Commune de  
**BARCY**  
7, Ruelle du Curé  
77910 BARCY  
Tél. et Fax : 01 60 44 70 16  
E-mail : mairie-barcy@wanadoo.fr

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Meaux-Nord  
Commune de BARCY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
le 14 avril 2014

Date d'affichage :  
le 14 avril 2014

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11  
Quorum : 06

L'an deux mil quatorze, le 18 avril à 20 heures 30, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, M. BESANCON Emmanuel, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Aniéle, M. MOLKA Hervé, Mme PETIT Laurence, Mme VACHER Katia.

Absent représenté : M. BOUYER Brice procuration à Mme VACHER Katia

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laurence PETIT est élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 AVRIL 2014**

Le procès-verbal du Vendredi 04 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal du Jeudi 10 avril 2014 sera approuvé ultérieurement.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire de mairie a décalé ses vacances.

**Délibération N° 2014-28**  
**TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur Le Maire propose de maintenir en 2014 les taux d'imposition 2013.

Monsieur Emmanuel BESANCON donne explication du fonctionnement des Taxes Directes Locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » décide le maintien des taux 2013 pour l'exercice 2014 :

- Taxe d'habitation : 8,03 %
- Taxe foncière bâtie : 11,47 %
- Taxe foncière non bâtie : 35,59 %

## **SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

### **Délibération N° 2014-29** **ASSOCIATION AMICALE SCOLAIRE DE CHAMBRY**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention de l'association « Amicale Scolaire de Chambry »,

Considérant que trois élèves habitants Barcy participent au cours de natation et que le coût de leur participation s'élève à 110 € par enfant,

Monsieur Le Maire présente le dossier financier complet de demande de subvention de l'Amicale Scolaire de Chambry ».

Monsieur Le Maire propose une subvention de 1 500 € répartie comme suit :

- Cours de natation des enfants de Barcy : 330 €
- Amicale scolaire : 1 170 €

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, Le Conseil Municipal

**Décide** de verser une subvention de 1 500 € à l'Amicale Scolaire de CHAMBRY

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

### **Délibération N° 2014-30** **ASSOCIATION DES FÊTES ET LOISIRS DE BARCY**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Association Fêtes et Loisirs de Barcy qui comporte un rapport financier présentant cinq manifestations déficitaires et des dépenses supplémentaires d'environ 600 €.

L'association « AFLB » sollicite une subvention de 1 500 €.

Monsieur Le Maire propose de subventionner les dépenses supplémentaires justifiées à hauteur de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**Décide** de verser une subvention de 1 000 € à l'Association Fêtes et Loisirs de Barcy,

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal souhaiteraient obtenir plus d'informations concernant le dossier de demande de subvention pour 2015.

**Délibération N° 2014-31**  
**ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DE CHAMBRY**

Monsieur Le Maire présente une demande de subvention de l'association « Tennis de Table de Chambry ».

Une habitante de Barcy, membre de cette association, participera au championnat de France de Tennis de Table à Brest.

Afin de mettre en lumière et d'encourager Mlle Coralie LAUNAY, Monsieur Le Maire souhaiterait aider cette association et ainsi participer au frais de déplacement.

L'association sollicite une subvention de 300 € concernant ces frais.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 150 € à l'association de tennis de table de Chambry.

Monsieur Hervé MOLKA précise qu'il est possible d'obtenir une subvention par la CAPM pour les associations de champions ou la commission des sports.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil Municipal,

**Décide** de verser une subvention de 150 € à l'association de tennis de table de Chambry.

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

**Délibération N° 2014-32**  
**BIBLIOTHEQUE SONORE**

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention de l'association bibliothèque sonore de Seine et Marne.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil Municipal,

**Décide** de verser une subvention de 150 € à l'association bibliothèque sonore de Seine et Marne.

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

**Délibération N° 2014-33**  
**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNALE**  
**BARCY-CHAMBRY**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion qui s'est tenue avec Monsieur Le Maire de Chambry concernant le regroupement pédagogique BARCY-CHAMBRY.

Lors de cette réunion, Monsieur Le Maire de Chambry informe Monsieur Le Maire de Barcy de l'ouverture certaine d'une nouvelle classe pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Face à l'augmentation des effectifs dûe majoritairement aux enfants de Barcy, Monsieur Le Maire de Barcy dit que la commune de Barcy assumera sa participation au regroupement pédagogique en créant la nouvelle classe dans la commune pour la rentrée scolaire 2015-2016.

En attendant, cette nouvelle classe sera provisoirement installée dans les locaux de l'école de Chambry à l'emplacement de la salle de motricité.

Monsieur Le Maire de Chambry demande également à Monsieur Le Maire de Barcy de participer aux frais de cantine et de périscolaire 2014 à hauteur de 3300 € au lieu des 2 200 € pour l'exercice 2013.

Devant la complexité de la méthode de calcul de cette participation, Monsieur Le Maire de Barcy souhaite rencontrer à nouveau Monsieur Le Maire de Chambry afin de revoir une convention plus claire et plus explicite. Il préfère participer à l'équipement de la nouvelle classe.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 800 € au bénéfice du RPI Barcy-Chambry, qui contribuera à l'achat de tables et de chaises pour la nouvelle classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**Décide** de verser une subvention de 800 € au regroupement pédagogique Intercommunal Barcy-Chambry.

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

**ASSOCIATION PALETTE ET PINCEAUX**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune demande de subvention émanant de cette association n'a été faite auprès de la mairie.

**Délibération N° 2014-34**  
**SYNDICAT DU COLLEGE DE CREGY-LES-MEAUX**

Monsieur Le Maire demande au délégué du Syndicat du collège de Crégy-Les-Meaux de faire un compte-rendu sur la dernière réunion.

Madame Katia VACHER et Madame Anière GRONDIN-FUZELLIER donnent un compte-rendu sur la réunion du syndicat du collège de Crégy-Les-Meaux.

Madame Katia VACHER expose le budget présenté par le Président du Syndicat. Il en ressort une demande de subvention de 1 390 € soit une augmentation de 35 % par élève.

Monsieur Le Maire et les délégués du Syndicat s'oppose formellement à cette hausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix contre,

Décide de s'opposer à l'augmentation de la participation, mais inscrit néanmoins la somme de 1 390 € au budget communal de Barcy

**Délibération N° 2014-35**  
**CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année une subvention au CCAS est accordée afin de lui permettre de mener à bien ses actions.

Madame Katia VACHER rappelle les différentes missions du CCAS : aide et service à la personne telle que les personnes âgées, les personnes en difficultés ou avec handicap.

Monsieur Le Maire souhaite développer ces activités au sein de la commune et propose d'augmenter la subvention à hauteur de 1 000 € en faveur du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**Décide** de verser une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2014 et au bénéfice du C.C.A.S.

**Précise** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2014.

***Délibération N°2014-36***  
**BUDGET COMMUNAL 2014**

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Emmanuel BESANCON, en charge de la construction du budget au sein du Conseil Municipal, de présenter le budget communal 2014.

Monsieur Emmanuel BESANCON explique le budget prévisionnel 2014 de la commune et demande à Monsieur Le Maire de prévoir un Conseil Municipal le Lundi 28 avril 2014 afin élaborer le budget SPANC créé pour l'exercice 2014 conformément à la délibération n°2013-26 du 14 novembre 2013.

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget de l'exercice 2014 présenté par Monsieur Emmanuel BESANCON et qui se compose comme suit :

➤ En section de fonctionnement

○ Dépenses de fonctionnement	249 662,86 €
○ <b>Total de la section dépenses</b>	<b>249 662,86 €</b>
○ Recettes de fonctionnement	185 617,11 €
○ Excédent de fonctionnement 2013 reporté	64 045,75 €
○ <b>Total de la section recettes</b>	<b>249 662,86 €</b>

➤ En section d'investissement

○ Dépenses d'investissement	48 052,00 €
○ Restes à réaliser 2013	16 882,63 €
○ <b>Total de la section dépenses</b>	<b>64 934,15 €</b>
○ Recettes d'investissement	7 500,00 €
○ Restes à réaliser 2013	8 936,07 €
○ Excédent d'investissement 2013 reporté	48 498,08 €
○ <b>Total de la section recettes</b>	<b>64 935,15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal pour l'exercice 2014 par 10 voix « pour » et 1 « abstention »

**Délibération N° 2014-37**

**DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL TOUR JACQUES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le syndicat Intercommunal de la Tour Jacques, dont les communes de Barcy et Monthyon sont adhérentes a été créé en 2007 en vue de la construction et l'exploitation d'une salle polyvalente à vocation associatives et festives et ses abords.

Considérant que ces projets sont abandonnés et que le Syndicat n'a plus lieu d'exister, Monsieur Le Président du Syndicat propose la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Tour Jacques, en précisant que le Syndicat n'a pas de biens fonciers, ni d'emprunt à rembourser, ni d'emploi de personnel.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que la commune de Monthyon a participé financièrement au Syndicat, comme suit :

- Participation aux frais de fonctionnement, mandat 416 année 2007 pour 1 000 €,
- Participation aux frais d'investissement, mandat 417 année 2007 pour 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**Décide** de dissoudre le Syndicat Intercommunal de la Tour JACQUES au 31 décembre 2014,

**Décide** de verser à la commune de Monthyon l'actif et le passif restants, compte d'immobilisation de la classe 2, passif et trésorerie,

**Dit** que les deux communes, Monthyon et Barcy seront consultées pour se prononcer sur cette dissolution,

**Charge** le Président du Syndicat Intercommunal de la Tour Jacques d'entreprendre toutes les démarches utiles à sa dissolution et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates de réunions à savoir :

Budget assainissement : Lundi 28 avril 2014 à 20h30

Conseil Municipal : Lundi 19 mai 2014 à 20h00, Lundi 16 juin 2014 à 20h00, Lundi 07 juillet 2014 à 20h00.

C.C.A.S : Mardi 29 avril 2014 à 20h30

Commission centenaire : Lundi 05 mai 2014 à 18h30

Commission Loisirs et Jeunesse : Mardi 13 mai 2014 à 20h00

Commission communication : Jeudi 15 mai 2014 à 19h00

Commémoration : Jeudi 08 mai 2014 à 10h15

Monsieur Hervé MOLKA demande où en est le dossier sur les rythmes scolaires.

Monsieur Le Maire répond que, devant l'absence d'informations précises sur l'évolution des rythmes scolaires et en accord avec Monsieur Le Maire de Chambry, il est urgent d'attendre.

Monsieur Le Maire propose de donner la parole au public présent dans la salle.

Madame Jeannine VASSE demande pourquoi ne pas augmenter les impôts locaux.

Monsieur Le Maire répond qu'il ne veut pas faire payer davantage les habitants.

Madame Jeannine VASSE demande à Monsieur Le Maire pourquoi il ne donne pas de subvention à l'association « Palette et Peintures »

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'information sur celle-ci à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Suivent les Signatures,  
Le 18 avril 2014  
Le Maire,  
Pierre-Edouard DHUICQUE